

AA24
SAS au capital de 2.000 euros
27 Avenue Malausséna
06000 NICE
SIRET : 929 817 054

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 25 février 2025 à 14h00

Les actionnaires de la SAS AA24 au capital de 2.000 €, divisé en 200 actions de 10 € chacune, se sont réunis au siège social à Nice, le 25 février 2025, en assemblée générale extraordinaire.

Étaient présents :

- Madame ALZIARI épouse CIRASA Anne, de nationalité française, née le 12 avril 1972, à Nice (06), demeurant à Villefranche sur Mer (06230) – 1030 Avenue de la Condamine.
- Madame COULAIS Anaïs, de nationalité française, née le 12 juin 1982, à Toulon (83), demeurant à Nice (06000) – 30 Avenue Docteur Menard.
- Monsieur CIRASA Cédric, de nationalité française, né le 12 novembre 1969, à Nice (06), demeurant à Villefranche sur Mer (06230) – 1030 Avenue de la Condamine.
- Monsieur VENTURI Michel, de nationalité française, né le 23 janvier 1960, à La Tronche (38), demeurant à Nice (06000) – 30 Avenue Docteur Menard.

Total des actions des actionnaires présents égal aux actions composant le capital de la société soit 200 actions.

Madame COULAIS Anaïs est nommée présidente de séance.

La présidente constate que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer.

La présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Les statuts de la société ;
- Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée.

La présidente rappelle que l'assemblée doit délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission du directeur général ;
- Cession de 70 actions de Madame CIRASA Anne à Madame COULAIS Anaïs,
- Cession de 70 actions de Monsieur CIRASA Cédric à Madame COULAIS Anaïs,
- Pouvoirs en vue des formalités.

La discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, la présidente soumet successivement les résolutions suivantes, inscrites à l'ordre du jour :

Première résolution

L'Assemblée Générale prend acte du désir manifesté par Madame CIRASA Anne, de démissionner de ses fonctions de directeur général et la remercie pour les services rendus à la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

AC

W

G

Ar

Deuxième résolution

L'assemblée générale accepte la cession de 70 actions de Madame CIRASA Anne, à Madame COULAIS Anaïs.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'assemblée générale accepte la cession de 70 actions de Monsieur CIRASA Cédric, à Madame COULAIS Anaïs.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

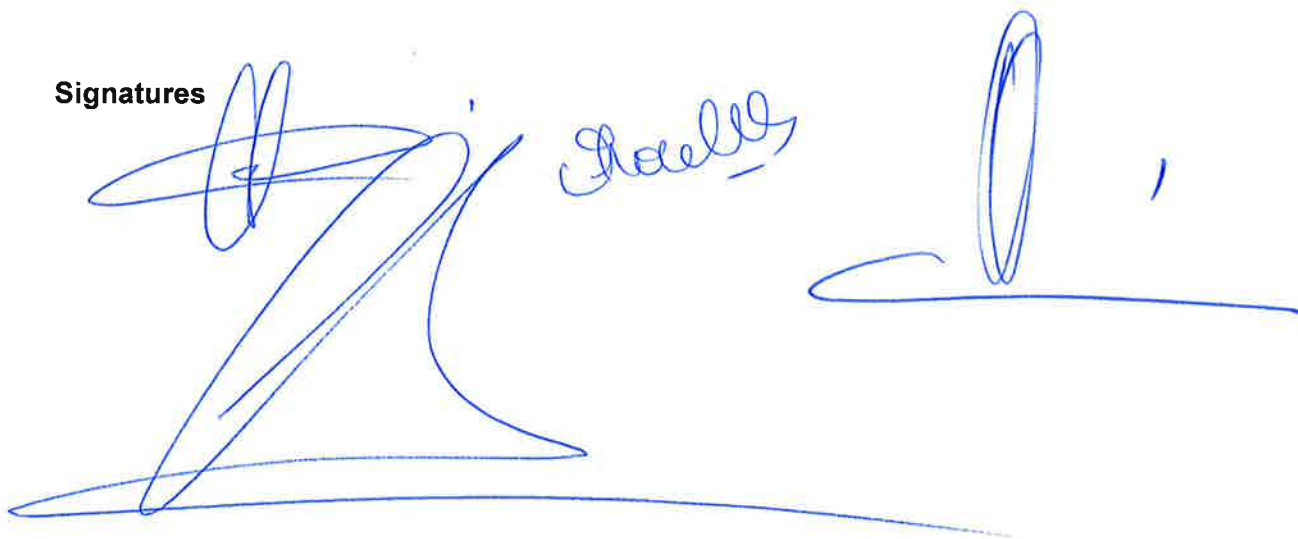
La collectivité des associés confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du procès-verbal constatant les présentes délibérations en vue de toutes formalités, dépôt devant être effectués.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le procès-verbal qui a été signé par la présidence et visé par tous les associés présents à l'assemblée.

Signatures

Three handwritten signatures in blue ink. The first signature on the left is a large, stylized, cursive mark. The middle signature is smaller and appears to be 'Anaïs'. The signature on the right is a vertical oval shape with a horizontal line extending from its base.